

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

DELIBERATION N° DEL005-17

L'an deux mille dix-sept, le 16 janvier à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 10 janvier 2017 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 16 janvier 2017)
M. BOUCLIER Yann (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 16 janvier 2017)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 16 janvier 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 16 janvier 2017)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M^{me} Véronique GOYVANNIER
M. Stéphane DUBOIS

M^{me} Chloé ROULAND a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2017.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Il est proposé au conseil municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2017 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Conclusions : le conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire 2017.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 16 janvier 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.